**DEPARTEMENT** 

49 - MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT

**DE SAUMUR** 

LYS HAUT LAYON

**OBJET:** 

## ADMINISTRATION GENERALE

Dénomination de rues

Convocation du **26 octobre 2016** 

Nombre de conseillers en exercice **97** 

Conseillers présents **59** 

Conformément à l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la commune et transmis à la Souspréfecture de Saumur le 09.11.2016.

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

DES

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## SÉANCE du 3 novembre 2016

L'an deux mille seize, le **trois** du mois de **novembre** à **vingt heures**, le conseil municipal, dûment convoqué le **26 octobre 2016**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. ALGOËT, maire de Lys Haut Layon.

Etaient présents: M. ALGOËT, M. ALIANE, Mme BAUDONNIERE, Mme BIMIER, Mme BLET, M. BODIN, M. BOUANGA, Mme BREHERET, M. BRUNET, Mme CADU, M. CHEPTOU, Mme CHEVALIER, Mme CHIRON, M. CHOLLET, Mme COISCAULT, M. COTTENCEAU, M. DALLOZ, M. DEBORDE, Mme DECAËNS, M. DESANLIS, M. DEVANNE, M. DEVAUN, M. FOURNIER, M. FRAPPEREAU, M. FRAPPREAU, M. GABARD, Mme GASTE, M. GAUFRETEAU, Mme GODARD, Mme GRIMAUD, M. GRIMAUD, M. GROLLEAU, M. GUENEAU, Mme HALLOPE, M. HERISSE, M. HUMEAU G., M. HUMEAU R., M. JEANNEAU, Mme JUHEL, M. LEFEVRE, M. LEGEAY, M. MAILLET, M. MANCEAU, Mme MARTINEAU, Mme OLLIVIER, M. ONILLON, M. PIERROIS B., M. PINEAU, M. RABEAU, M. RENOU, Mme REULLIER A, Mme REULLIER MC., Mme SERRIERE, M. SIGOGNE, M. SOURICE, M. THOMAS J., M. THOMAS M., M. TINON, M. TURPAULT.

<u>Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir</u>: Mme CHATELLIER, Mme HENRY M. LEFORT, Mme MARTIN, M. PIERROIS M., Mme ROY.

Etaient absent(e)s excusé(e)s: M. ALLARD, M. BOMPAS, M. BONNIN, Mme BOULEAU, M. BUFFARD, Mme CHANDOUINEAU, M. CHAUVIGNE, Mme DEBARD, Mme DINEAU, Mme DUFOUR, Mme FRAPPREAU, Mme FROGER, Mme GABORIT, M. GIRARD, M. HUE, M. JOUIN, M. LAGET, Mme LAURENT, Mme LE BRAS, Mme LEFORT, M. MAHE, M. MORNEAU, Mme PERFETTI, Mme POUPARD, M. REBIAÏ, Mme RICHER, Mme SALAUN, M. SUIRE, M. TAVENEAU, Mme TIJOU, Mme TROISPOIL MICHAUD.

Secrétaire de séance : M. DEVANNE

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant qu'il convient de dénommer les rues qui sont en doublons sur la commune de Lys haut Layon,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 64 voix pour et 1 contre décide de procéder à la nomination des rues suivantes :

- St Hilaire du Bois : rue du « Petit Anjou » transformation en la « rue de la pierre taillée »
- Vihiers dans la Zone du Moulin : création de la « rue Lavoisier »
- Vihiers aux Maisons vivre son âge : création de la rue « « Emile ROUX »

Ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme, Le maire de Lys Haut Layon, Philippe ALGOËT.

